



mairie

19 rue Avit Nicolas

BP 20 318

38 150 Salaise sur Sanne

tél.: 04 74 29 00 80

fax: 04 74 86 52 02

mairie@mairie-salaise-sur-sanne.fr

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Conseil Municipal du 22 janvier 2018

PRELIMINAIRE

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (*Article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe*) .

Le rapport prévu à l'article L 2312-1 comporte les informations suivantes :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre ;

- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente le cas échéant les autorisations en matière d'autorisations de programme ;

- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Il présente en particulier le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget (*Décret n°2016-841 du 24 juin 2016*).

Mot du Maire

Contrairement à l'Etat, les collectivités locales ont toujours voté leurs budgets en équilibre réel. Elles, et la fonction publique territoriale sont pourtant aujourd'hui décriées et présentées comme les responsables de la situation financière de la France.

C'est faux !

L'Etat, les gouvernements et les ministres des finances successifs ont conduit la France à une situation où les collectivités locales doivent contribuer au redressement des finances publiques de l'Etat.

Ainsi, le contexte budgétaire des collectivités locales s'inscrit dans une conjoncture très défavorable. La commune de Salaise propose des choix budgétaires offensifs pour préparer l'avenir de la commune.

En effet, grâce au travail réalisé par les services et les élus les années précédentes, le budget 2018 est optimiste et rigoureux dans un contexte morose et dégradé.

Dans ce contexte, notre volonté est de maintenir et si possible améliorer le niveau de service public rendu à nos usagers. Dans une période où les services publics sont de moins en moins accessibles aux plus précaires (serveurs vocaux et communication uniquement par Internet), l'équipe municipale souhaite maintenir la qualité de ses accueils aux Salaisiens :

- ✗ A l'Hôtel de ville,
- ✗ A la médiathèque,
- ✗ Dans tous les services accueillant des enfants,
- ✗ Mais aussi, dans l'ensemble de l'espace public en proposant un cadre de vie de qualité.

Dans ce budget, et afin de remplir les objectifs politiques, les priorités sont :

- ✗ Relance de l'investissement avec une vision à 3 ans ;
- ✗ Désendettement avec la proposition de solder un emprunt par anticipation ;
- ✗ Maintien de la masse salariale au niveau du BP 2017 ;
- ✗ Maintien des subventions au niveau du BP 2017 ;
- ✗ Poursuite des baisses de fonctionnement ;
- ✗ Augmentation mesurée des impôts de 3 ou 5 % ;
- ✗ Maintien des tarifs d'accès au service public.

Salaise une commune accueillante de l'agglomération roussillonnaise

Bien située au bord du canal du Rhône et à proximité de la sortie d'autoroute de Chanas, traversée par la RN7 et l'autoroute, la commune de Salaise sur Sanne a toujours été géographiquement attractive pour les entreprises.

La commune fait partie du centre économique de la CCPR et avec les communes de Roussillon, Péage de Roussillon et Saint Maurice l'Exil forme une agglomération de plus de 25 000 habitants.

Salaise sur Sanne a toujours affiché sa volonté politique de rester une commune accessible et solidaire.

Vis-à-vis du citoyen, les services publics doivent rester accueillants et accessibles.

Vis-à-vis des entreprises, les services doivent surtout être des facilitateurs, la commune est accueillante grâce à :

- des taux d'imposition très bas ;
- le fait d'accepter avec discernement les industries génératrices de nuisances et de risques que beaucoup d'autres communes refusent.

2016		Population	4 464	8 240	6 209	6 818	25 731
			SALAISE-SUR-SANNE	ROUSSILLON	SAINTE-MAURICE-L'EXIL	PEAGE-DE-ROUSSILLON	TOTAL
Les taux et les produits de la fiscalité directe locale							
Taxe	Taux voté (%)						Moyenne
Taxe d'habitation (y compris THLV)		4,87	8,87	5,09	9,93		7,19
Taxe foncière sur les propriétés bâties		12,57	22,71	15,82	25,56		19,19
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		59,58	70,57	46,89	81,13		64,57

Comparaison des taux d'imposition 2016 pour les quatre communes de l'agglomération.

Malgré des taux d'imposition très bas, et une forte contribution au redressement des finances publiques, la commune a les plus grosses recettes de fonctionnement des 4 communes :

	Population	4 464	8 240	6 209	6 818
2016		SALAISE-SUR-SANNE	ROUSSILLON	SAINTE-MAURICE-L'EXIL	PEAGE-DE-ROUSSILLON
OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A		10 992	8 523	8 903	6 005
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B		10 553	7 768	7 351	5 164
dont : Charges de personnel		6 287	3 995	4 171	2 995
Achats et charges externes		2 346	1 716	2 239	1 229
Subventions versées		916	877	377	409

Comparaison des recettes et dépenses de fonctionnement 2016 pour les quatre communes de l'agglomération.

Cependant, le prélèvement sur avances de fiscalité que subit la commune au titre de la contribution au redressement des finances publiques a fortement amputé les ressources de Salaise et réduit l'écart de recettes entre les communes de l'agglomération.

La présence des usines génératrices de risques et de nuisances induit cependant un niveau élevé de dépenses. Aussi, on peut constater qu'en 2016 le résultat comptable est plus faible que sur les autres communes de l'agglomération.

En effet, le résultat comptable très faible de la commune de Salaise en 2015 et 2016 est une conséquence directe de la politique de l'État qui fait porter l'effort de redressement des finances publiques en fonction des recettes réelles de fonctionnement des communes. Si la contribution de la commune au redressement des finances publiques est si élevée sur la commune, cela provient :

- d'une part, des taux d'imposition très faibles,
- d'autre part, d'un nombre d'habitants juste en dessous d'un changement de seuil important (5 000 habitants).

En compensation des risques et nuisances qu'implique la présence des entreprises installations classées Séveso seuil haut, jusqu'à il y a peu, les salaisiens bénéficiaient de service publics de qualité à moindre coût (impôts locaux très bas et tarifs faibles) pour accéder à des services publics de qualité.

Aujourd'hui, la contribution au redressement des finances publiques modifie cet équilibre et fait penser à une double peine pour les salaisiens !

Salaise une commune très impactée par la baisse de dotation aux collectivités

Les produits de fonctionnement ont diminué de 2 320 000 € entre 2011 et 2016.

K€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	12 306	13 312	12 804	12 762	11 941	11 405	10 992
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 927	10 478	10 387	11 142	11 102	11 369	10 553
dont : Charges de personnel	5 216	5 208	5 532	5 768	6 148	6 478	6 287
Achats et charges externes	2 761	2 802	2 984	3 203	3 093	3 042	2 346
Charges financières	80	53	37	64	123	104	95
Subventions versées	1 054	1 106	1 102	1 010	855	893	916
RESULTAT COMPTABLE	2 380	834	2 417	1 620	839	35	439

Comparaison des budgets de fonctionnement exécutés (période 2010 à 2016)

Depuis 2013, la commune a réduit les dépenses notamment sur les achats et charges externes, ainsi que sur les subventions.

Cependant face à des réductions insupportables de dotation, la municipalité a dû augmenter les impôts et les tarifs des services pour limiter la baisse des recettes, intensifier la réduction des dépenses de fonctionnement et a « gelé » des projets d'investissements.

Ce travail rigoureux pour supporter la très forte diminution de dotations imposée, conduit au résultat comptable très inquiétant de 2015 qui s'améliore cependant en 2016 et sera confirmé sur l'exercice 2017.

Situation de l'emprunt

Au 1^{er} janvier 2018, il reste l'encours de la dette des deux emprunts de 2 000 000 d'€ chacun contractés en 2013. Le capital restant dû au 15 janvier 2018 se décompose ainsi :

CACE : 1 379 484,81

CASRA : 1 388 428,34

La prévision de remboursement des intérêts est :

intérêt d'emprunt	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CACE	42 488,13	37 722,70	32 810,50	27 747,00	22 527,54	17 147,32	11 601,39	6 149,73
CASRA	42 763,59	37 966,39	33 021,44	27 924,18	22 669,92	17 253,84	11 670,93	5 916,08

Il est prévu de rembourser l'un de ces deux emprunts par anticipation (au 1^{er} avril 2018).

ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL

Les mesures nouvelles

Les promesses électorales du candidat Macron sur les collectivités locales prévoyaient quelques mesures « positives ». À ce jour, aucune n'est tenue :

=> Le candidat Macron souhaitait « rompre avec la méthode de la baisse des dotations consistant à couper les vivres pour provoquer des économies. Cette méthode de régulation budgétaire est trop centralisatrice » estimait-t-il.

=> Il proposait de « nouer avec les collectivités un pacte sur 5 ans dans lequel sera contractualisée une baisse de 10 milliards d'euros de leurs dépenses. Cette baisse sera à leur main. »

La loi de finances prévoit une baisse de plus de 4 Md€ (10 %) des dotations aux collectivités locales.

en Md€	Exécution 2016	LFI 2017	Révisé 2017	Écarts LFI	PLF 2018
Dépenses BG + PSR	376,2	381,6	384,8	3,2	386,3
Dépenses du budget général	310,7	318,5	322,4	3,9	325,8
Prélèvements sur recettes	65,5	63,1	62,4	-0,7	60,5
<i>Prélèvements au profit des collectivités territoriales</i>	<i>46,5</i>	<i>44,4</i>	<i>44,5</i>	<i>0,1</i>	<i>40,3</i>
<i>Prélèvement au profit de l'Union européenne</i>	<i>19,0</i>	<i>18,7</i>	<i>17,9</i>	<i>-0,8</i>	<i>20,2</i>
Recettes fiscales nettes	284,1	292,3	290,1	-2,3	288,8
Recettes non fiscales	16,2	14,5	13,0	-1,5	13,2
Solde comptes spéciaux - hors FMI	6,8	5,4	5,2	-0,2	1,4
Solde État - hors FMI	-69,1	-69,3	-76,5	-7,2	-82,9

Extrait du rapport de présentation du PLF

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 27,05 milliards d'euros en 2018, contre 30,86 milliards d'euros en 2017, soit une baisse de 3,8 milliards d'euros. Même si le gouvernement annonce que cette diminution ne provient pas d'une nouvelle tranche de Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) mais du transfert aux régions d'une fraction de TVA en lieu et place de leur DGF à compter de 2018. L'article 159 de la loi de finances modifie l'article L. 2334-7-3 du CGCT :

« A compter de 2018, le prélèvement opéré en 2017 en application du premier alinéa est reconduit chaque année. »

Le FPIC est maintenu à un milliard d'euros, comme en 2016 et en 2017, mais les modalités de répartition sont modifiées.

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale : l'Etat impose, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020. Le

mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à conditions de ressources. L'Etat annonce qu'il prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

C'est une mesure qui restreint encore la portée du principe d'autonomie des collectivités. En outre, les hausses de taux intervenant par la suite resteront à la charge du contribuable local. Les collectivités devront assumer seules la responsabilité politique de recourir à une augmentation d'impôt qui résulte en fait des baisses de dotations imposées par l'Etat.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2018 rétablit un jour de carence dans les trois fonctions publiques. L'impact de cette mesure sur les dépenses de personnel est marginal.

De plus, le gouvernement gèle les évolutions de carrière des fonctionnaires négociées (et validées dans des textes publiés) lors du précédent mandat et devant être mise en œuvre en 2018.

L'impact sur le budget de la commune

Le budget 2018 se construit, comme les années précédentes sur des incertitudes quant aux contributions de l'État. Par prudence, la commune doit anticiper et bâtir son budget en prenant les hypothèses pessimistes :

- la baisse du prélèvement sur DGF pourrait passer à - 420 000 € (soit 90 000 € de dépenses nouvelles) ;
- sur la base des grosses incertitudes sur l'évolution de la répartition du FPIC (150 000 € de dépenses nouvelles anticipées dans le budget).

La brutalité de la politique de l'Etat sur les finances de la commune a conduit, en 2015, à avoir une Capacité d'autofinancement (CAF) nette du remboursement en capital des emprunts négative (les recettes de fonctionnement n'ont pas suffi à couvrir les dépenses de fonctionnement et remboursement des emprunts).

Le travail engagé en 2015 et amplifié sur 2016 et 2017 a permis de revenir à une situation moins critique et permet d'affronter la poursuite des baisses.

Les choix

En matière de recettes,

La commune doit poursuivre, comme annoncé l'an passé, l'augmentation des impôts. Cette augmentation est nécessaire pour combler les nouvelles baisses de dotations subies et préparer l'avenir.

En revanche, à partir de 2019 il n'est pas envisagé de nouvelles augmentations d'impôts.

L'augmentation d'impôts sera mesurée et ciblée :

⇒ mesurée = +3 ou 5 % ;

⇒ ciblée = nous étudions la possibilité de voter un abattement sur la TH afin de ne pas pénaliser les plus précaires.

Il est envisagé de suspendre pour 2018 l'augmentation des tarifs à la population et de réexaminer pour 2019 cette question.

En matière de dépenses de fonctionnement,

Poursuivre la recherche des économies : les services doivent bâtir le budget avec 150 000 € de moins sur le titre 011 (Charges à caractère général). Une partie de l'économie possible provient des actions engagées l'année précédente (marchés de fonctionnement comme le marché copie/impression ; renégociation des contrats abonnement EDF...).

Concernant la masse salariale le budget 2018 sera maintenu au niveau de celui de 2017. Les gains obtenus par le non remplacement systématique des départs permettent de compenser la hausse due au GVT (glissement vieillesse technicité).

Concernant les subventions, le nouveau système présenté aux associations pour les nouvelles modalités de répartition de l'enveloppe s'appuie sur une prévision du maintien des dépenses au niveau 2017.

Concernant l'investissement,

Il convient de relancer raisonnablement l'investissement afin de préparer l'avenir.

D'abord, la commune a emprunté 4 M€, en 2013, pour réaliser les Nèves. 3 M€ ont été investis. Il reste 1 million en caisse sur cette opération. Il est proposé au conseil municipal de solder un des deux emprunts. Au 1^{er} avril 2018, le capital restant dû sur un emprunt s'élèvera à 1 232 675 €.

Le remboursement anticipé à cette date coûte 83 946,47 (intérêt 2018 + pénalité). C'est environ le montant des intérêts dû pour 2018 et 2019 alors que l'emprunt se poursuit jusqu'en 2025 si on ne fait rien.

L'effet positif se fera ressentir sur nos finances à partir de 2019. - 37 000 € sur le fonctionnement et - 160 000 € sur l'investissement.

Ensuite, l'opération de réhabilitation de Joliot CURIE doit être réalisée sur 2018 et 2019.

Enfin, les élus et les services travaillent à proposer des projets d'investissement engageant un plan pluriannuel pour les 3 prochaines années. C'est 3 millions d'€ nouveaux sur la période.

Les priorités :

- Sécurité, mise aux normes et accessibilité de l'espace public ;
- Développement durable :
 - Poursuite de l'amélioration de l'éclairage des bâtiments publics (leds) ;
 - Rénovation thermique des bâtiments en privilégiant les opérations qui permettront des économies d'énergies ;
 - Renouvellement du parc de véhicules avec des véhicules propres.
- informatique dans les écoles : investir sur les enfants c'est préparer l'avenir.
- amélioration des outils pour mieux fonctionner :
 - logiciels informatiques ;
 - mécanisation des outils (laveuses, balayeuses...)
- acquisitions foncières.

Comparaison des dépenses de fonctionnement votées sur les derniers BP

FONCTIONNEMENT	BP 2013	BP 2014	BP 2015	BP 2016	BP 2017	Prévision BP 2018
TOTAL 011	3 359 350,00	3 491 250,00	3 260 297,00	3 019 450,00	2 640 050,00	2 490 050,00
TOTAL 012	5 985 000,00	6 477 500,00	6 706 000,00	6 844 500,00	6 826 608,00	6 826 608,00
TOTAL 65	1 455 000,00	1 357 700,00	1 315 970,00	1 351 960,00	1 316 030,00	1 316 030,00
TOTAL 66	125 000,00	128 000,00	108 000,00	98 000,00	86 100,00	86 100,00
TOTAL 67	20 000,00	29 000,00	4 200,00	6 000,00	8 000,00	8 000,00

Le tableau montre que depuis 2014, en BP, la commune aura réduit de plus d'1 000 000 € les dépenses du titre 011.